



Le regain

Journal de la Confédération Paysanne de l'Ariège

EDITO

RIEN NE VA PLUS AU CASINO D'AX ! AVEC SON COLLOQUE SUR L'AGRICULTURE PAYSANNE DE MONTAGNE, LA CONF' ARIEGE RAFLE LA MISE !

Au vu du traitement de cet événement dans la presse locale, deux possibilités se présentent à nous.

Soit plus de 300 personnes, paysan-ne-s, étudiant-e-s, chercheurs, technicien-ne-s ont été victimes d'un phénomène rare d'hallucination collective, soit c'est bien Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture qui, invité 6 mois auparavant, est venu participer à ce formidable brassage d'idées, de réflexions, de propositions et de convivialité qu'ont été ces 2 jours en Haute-Ariège ! C'est aussi ce qu'on cru voir les journalistes de Radio Transparence, Ariège News, Azinat TV, France 3 et La Dépêche du Midi, la Gazette Ariègeoise, l'Ariègeois Magazine ...

Soit, le Ministre Le Foll avait fait le déplacement jusqu'en Ariège pour être reçu par la "profession", c'est à dire 3 syndicalistes FDSEA-JA chez un éleveur laitier de Verniolle ... c'est possible, mais moi, j'étais à Ax, avec vous tous !



Et, je n'ai pas été déçu, bien au contraire ! Quel bonheur pour un porte-parole de vivre de tels moments. Des paysan-ne-s de tous les massifs montagneux français, ainsi que quelques collègues étrangers, beaucoup de jeunes, tous à la fois curieux de notre manière à nous de vivre la montagne et généreux dans le partage de leurs vécus ! Des temps émotionnellement forts, je pense aux témoignages sur la

prédation par exemple, des moments conviviaux autour des bons repas et de la soirée. Enfin, c'est aussi une réelle reconnaissance pour notre syndicat départemental que de recevoir les membres du secrétariat national de la Conf sur 2 voire 3 jours pour certains. Pour finir, quelle satisfaction aussi de voir se construire des revendications claires, précises, justes et fortes que nous avons présenté au Ministre et à ses conseillers et que nous ne manquerons de porter pour que vivent les paysans et paysannes que font le choix de vivre de leur travail en zone de montagne ! Merci une fois encore à l'équipe de bénévoles qui nous ont mitonné un grand colloque aux petits oignons (locaux !) et merci à toutes et tous les participant-e-s.

David Eychenne

Co-porte-parole de la Conf'Ariège

PARI REUSSI POUR LA CONF' 09 !

La Confédération Paysanne de l'Ariège est un petit poucet au niveau national. C'est une structure syndicale d'un petit département aux surfaces agricoles difficiles, loin des centres décisionnaires de la capitale, à la situation géographique improbable pour qui ne vit pas en Midi-Pyrénées. Et pourtant, ces apparents handicaps n'ont pas émoussé notre projet de colloque européen. Nous avons les outils - des capacités d'accueil dédiés à la culture et au tourisme -, nous avons les idées -éclectiques et informelles - et nous avons une très grande envie de dépasser les clichés.

Nous prenons la réussite de ce colloque comme une marque de considération de la part de tous nos partenaires et participants. La Confédération Paysanne est un syndicat mûre qui dénonce certes, mais qui sait construire et proposer en toute cordialité et convivialité, dans le respect de la

diversité.

Nul besoin de détruire le bien commun pour échanger avec les services de l'état. Nul besoin de brûler, de casser, de salir pour faire entendre ses propositions. Il y

a d'autres voies et nous les empruntons.

En deux journées, il est certain que nous n'avons fait qu'ébaucher les pistes de travail et nous savons qu'il reste beaucoup à faire pour balayer ces lieux communs colportés par la chambre d'agriculture : la PAC au service de la rente. C'est un peu court et nous sommes certains qu'il y aura d'autres moyens de valoriser cette PAC.

C'est dans ce climat que la Conf'09 va construire sa feuille de route pour 2016 : défendre les petites fermes, les productions atypiques, les paysans « PAC-incompatibles ». Avec une vigilance particulière dans l'application des politiques publiques, notamment de la PAC, et bien sûr proposer à la future grande région notre projet d'agriculture paysanne.

Et maintenant, à qui le tour ? Parce qu'il est certain que les 2èmes Journées de l'Agriculture Paysanne de Montagne révéleront un autre petit poucet aux confins d'une autre montagne. Parce qu'on n'a pas fini d'échanger, parce qu'on en a envie !

Cécile Lutten

AU DELA DES APPARTENANCES SYNDICALES

En attendant que le Ministre en ait terminé avec ces "farfelus" de la Conf' à Ax, "la profession" qui devait rameuter large pour étoffer ses rangs pour faire visiter une ferme laitière de Verniolle a dû tomber sur pas mal de messagerie. En effet, nous avons eu le plaisir de compter parmi les participants au colloque d'éminents représentants de la FDSEA et JA de l'Ariège, n'ayant pas eu peur de dépasser les appartenances syndicales pour échanger sur le fond des choses, preuve d'intelligence !

David Eychenne

AMIS RENTIERS

Peut-être est-ce la proximité du casino, mais les oreilles des quelques rentiers, actuels et futurs, ont dû siffler. En effet, chercheurs, techniciens pastoraux de tous les massifs et paysans, nous ont confirmé nos craintes. A savoir que le non plafonnement des DPB, et notamment ceux acquis en estive, va accroître l'appétit de certains de nos nobliaux afin de se créer de véritables rentes, bien plus juteuses et sûres que les valeurs de CAC 40. Phénomène d'autant plus amplifié que les aides à la reconversion bio et au maintien ne sont, elles non plus, plafonnées. D'où l'engouement des mêmes pour ce type d'agriculture ... pourtant initiée par des dits « farfelus » ! Si on ajoute à ça la possibilité de percevoir l'ICHN à vie, ça frise l'indécence ... légale ... mais toujours immorale !

David Eychenne

LES PROCHAINES FORMATIONS DE L'ADEAR

Introduction à la Méthanisation Paysanne : 12 janvier 2016

- Comprendre le processus de méthanisation et les installations possibles
- Appréhender les enjeux et problématiques liés à l'exploitation

Devenir agriculteur en société : s'associer ou s'installer à plusieurs : Février 2016

Appréhender les aspects humains (pourquoi s'associer? comment gérer les relations humaines au sein d'une société ?), juridiques, fiscaux et sociaux d'une société agricole

Murir son projet d'installation : Mars 2016

6 journées collectives pour avancer dans la définition son projet : situer son projet agricole dans le contexte agricole ariégeois, accéder au foncier, choisir un statut juridique, fiscal et social, agriculture paysanne et/ou Biologique, élaborer son prévisionnel économique, financer son projet

Inscrivez-vous dès à présent au 05 34 14 61 79 ou adear.09@orange.fr !

DES ATELIERS RICHES ET DU TRAVAIL EN PERSPECTIVE !

Quelle place pour l'agriculture dans les territoires de montagne ? Comment préserver le foncier à usage agricole ? Comment transmettre et reprendre ? Quelle place de l'agriculture en dehors du pastoralisme ? Comment valoriser les productions de la montagne ? Quels impacts de la nouvelle PAC sur l'agriculture de montagne ? Telles étaient les lignes directrices des 5 ateliers du vendredi matin 6 novembre. Petit tour d'horizon, non exhaustif, des problématiques et pistes discutées lors de cette matinée.

LA RURALITE EN QUESTION

Questionner la place de l'agriculture a suscité des interrogations portant sur la ruralité et l'organisation territoriale. Quelle place tient la ruralité dans une société où la population est urbaine à 80 % et où le modèle de développement qui s'impose est celui des métropoles ? Est-il cohérent de conserver des Conseils départementaux amputés de la clause générale de compétences ? Dans ce contexte la Conf' pourra-t-elle encore défendre l'agriculture paysanne ? Enfin l'avènement des grandes régions, par l'éloignement des centres de décisions, ne va-t-elle pas isoler davantage le milieu rural ?

TRAITER DU FONCIER AU SENS LARGE

« Pas une seule commune de montagne sans paysans ! ». Cette revendication requiert de protéger les terres à usage agricole. Mais ceci ne suffit pas. A preuve, les AFP. Efficaces pour préserver le foncier très morcelé, elles ont le tort d'ignorer les aménagements indispensables à l'activité agricole (accès, adduction d'eau potable etc.). Autres griefs : elles focalisent sur le pastoralisme ; n'interviennent pas sur les terres les plus productives en fonds de vallées. Or, en montagne, la préservation des terres doit intégrer toutes les strates d'altitude (terres arables, prés de fauche, parcours).

Envisager le foncier au sens large, c'est possible. C'est ce que pratique la SCTL (Société civile des Terres du Larzac). Créée il y a 30 ans, elle gère collectivement environ 10000 ha (7000 ha propriété de ha propriété de l'État + 2000 ha au GFA du Larzac), en donnant la primeur au droit d'usage sur la propriété privée. Les paysans bénéficient de baux de carrière,

le prix du fermage étant basé sur la valeur agronomique des terres. A leur départ à ma retraite, ils quittent terres, corps de ferme et habitation. La SCTL accueille aussi des non agricoles, car comme cela fut dit par ailleurs, « le maintien de l'activité agricole n'est pas concevable sans maintien de la population ». Si la SCTL a atteint aujourd'hui ses limites en termes d'installations nouvelles, le système a fait ses preuves puisque, « Le Larzac est le seul territoire de France où il y a plus d'agriculteur aujourd'hui qu'en 1970 ».

Autre lieu, autre approche : le Pacte Pastoral Intercommunal Causses Aigoual Cévennes Terres solidaire dont l'enjeu est d'assurer la pérennité du pastoralisme sur le territoire, en raison de ses fonctions : socio-économiques, culturelles, écologiques et paysagères. Fruit d'un travail collectif rassemblant éleveurs, élus, société civile et recherche scientifique, ce pacte attribue un droit de broutage et de passage aux éleveurs pastoraux. Sorte de pacte social territorial, il repose sur quatre valeurs : un ancrage fort de la culture pastorale, une terre de solidarités et de diversités, un histoire reposant sur une pluralité d'activités, une responsabilité intergénérationnelle.

Les PLU (Plan local d'urbanisme) et SCOT (Schéma de cohérence territoriale) furent mentionnés comme des avancées possibles pour préserver le foncier. Beaucoup sont d'avis d'investir ces instances de décisions pour faire entendre la voix de paysans. Car c'est là que se décident les projets de territoire. Or, s'il importe de préserver les terres à usage agricole, il faut aussi empêcher que certains zonages ne figent « le territoire dans une perspective uniquement paysagère », excluant toute

UNE EQUIPE DE CHOC !

Je dois avouer que jusqu'au dernier moment on ne n'y croyait pas. On me disait « mais si, ne t'en fais pas, c'est toujours comme ça avec les bénévoles, c'est normal qu'ils ne se manifestent pas encore ». Et Sébastien Guenec de devoir me rassurer en permanence « ne t'inquiète pas, je gère ». Effectivement, il a géré, et pas qu'un peu ! Ils étaient tous assidument à leur poste - et souvent même leur engagement est allé bien au-delà de leurs tâches initiales - durant les deux jours du colloque et les quelques jours qui lui ont précédé. Sans cette équipe bénévole de choc, orchestrée avec prouesse par Sébastien et Anne-Raphaëlle, un événement d'une telle ampleur n'aurait jamais pu voir le jour. Encore un grand merci à vous tous, qui de près ou de loin, avez mis la main à la pâte et permis de relever ce challenge fou que la Conf' Ariège s'était lancée l'année dernière : l'organisation d'un colloque européen pour défendre les paysans en montagne. Rendez-vous très prochainement à la soirée bénévoles !

Laura Ginestous

infrastructure à usage agricole.

Il fut également dit qu'il était nécessaire d'être présent dans les instances qui gèrent le foncier (SAFER, CDOA, CDPNAF) « même si c'est fastidieux, même si cela prend du temps ».

PAS FACILE DE CEDER

« [...] Il ne peut pas y avoir d'installation sans transmission. J'ai 59 ans et je vais bientôt transmettre. J'ai démarré en fermage et petit à petit suis devenue propriétaire. A l'âge de transmettre on se pose des questions, comme beaucoup de gens. Est-ce qu'on va partir de chez nous quand on sera à la retraite ? Est-ce qu'on garde la maison ? Est-ce que les repreneurs vont construire et garder notre structure ? Est-ce qu'ils vont continuer la même production ? Est-ce qu'on va faire foncière ? Est-ce qu'on va faire du démembrement face à la faiblesse des retraites ? »

À l'approche de la retraite, rares sont les cédants propriétaires qui échappent à ces questions. D'où l'importance d'un accompagnement qui doit prendre en compte « le temps entre ceux qui cèdent et ceux qui veulent s'installer ». Certains paysans, dont certains sont aussi élus locaux, ayant à cœur de transmettre leur exploitation hors cadre familial, abordent le problème en le replaçant dans un contexte qui englobe le devenir du village. Pour ce faire, ils essaient de se projeter dans l'avenir en se posant la question : « En 2030, que devient mon village et mon exploitation ? »

FAIRE SA PLACE

S'installer hors cadre familial, sous « statut fermage total », est une chance comme en témoignèrent de jeunes installés. Il faut ensuite composer avec un environnement humain parfois peu conciliant et surtout faire ses preuves, comme l'a expérimenté Fanny, paysanne depuis 2007 en Ardèche avec son compagnon (ovins viande, châtaignes et patates). « Quand nous nous sommes installés, il n'y avait plus un seul paysan sur la commune. Il a fallu qu'on fasse notre place, qu'on fasse nos preuves. Depuis 6 ans, on est bien intégré. En Lozère, Ardèche, Haute-Loire, les anciens refusent de transmettre, aigris par la vie, le métier, et nous on fait face à ça. ». Mais les temps changent. Dans la commune, depuis leur arrivée, 5 jeunes paysans se sont installés.

ROMPRE LE CARCAN FAMILIAL

S'installer c'est aussi travailler selon son goût. « Souvent on ne parle pas de la difficulté de réussir à s'opposer à des choses qui existent depuis des générations. Je trouve ça difficile de réussir à s'affirmer par rapport à sa famille et de faire les choses comme on voudrait. Parfois j'envie le hors cadre familial, » témoigne Elise, paysanne avec son compagnon dans le Haut-Jura (production de bleu de Gex). Avis partagé par Matthias installé en Ariège. « Je ne me plains pas mais je trouve qu'il y a tout un accompagnement pour les hors cadre familiaux qui n'existe pas pour le cadre familial. On a tendance à croire que c'est plus facile, alors que c'est du boulot de discuter avec les parents et

boulot de discuter avec les parents et mettre tout le monde autour de la table, pour mettre à plat les problèmes. Idem pour l'aspect financier. Au bout de 5 ans de transmission du patrimoine, la famille peut être en désaccord. C'est un truc sur lequel il faudrait travailler. »

DES DISPARITES ENTRE PRODUCTIONS DE MONTAGNE

De l'avis de tous, dans toutes les instances, confédération paysanne y compris, agriculture de montagne rime quasi-exclusivement avec élevage et pastoralisme. Les autres productions (maraîchage, plantes médicinales, production de porc bio en plein air, apiculture, etc.) restent dans l'ombre des premiers. Ce qui a fait dire aux participants : « oui, l'agriculture de montagne est bien représentée par la confédération paysanne au niveau des différentes institutions. Cependant, il existe des disparités entre les différentes productions de montagne ». Fort de ce constat, demande a été faite à la confédération paysanne de s'emparer de la problématique des petites fermes et, à cette fin, de recueillir des données chiffrées, préliminaire à toute action en leur faveur. Plus globalement, il s'agit de revoir le système d'aide en montagne, en particulier, l'ICHN trop orientée sur l'élevage et de supprimer les seuils minimum d'attribution des aides et de mieux prendre en compte la diversité.

DES PETITES FERMES TRES CONTRAINTES

Les productions autres que l'élevage répondent à un besoin, valorisent mieux les terres et créent de l'emploi sur de petites surfaces mais sont peu soutenues : les SAFER restent sourdes à leurs demandes de foncier ; pour les détenteurs de la DJA, le raccourcissement du délai (passé de 10 à 5 ans) pour atteindre le revenu de référence pèse lourd ; elles sont peu financées par le secteur agricole. Enfin la réglementation, qui ne fait aucune distinction entre petites et grandes structures, les vouent à pratiquer leur métier à la limite de la légalité. Côté appui technique, c'est le désert. D'où cette proposition à faire valoir auprès des chambres d'agriculture : soit elles rémunèrent des paysans formateurs qui interviendront auprès des candidats à l'installation pour leur transmettre leurs connaissances et savoir-faire ; soit elles font en sorte qu'il y ait un technicien qui touche à toutes les productions spécifiques.

FERMIER PLUTOT QUE MONTAGNE

En Savoie, nombre de fromages sont produits sous AOP (Appellation d'origine protégée) ou IGP (Indication géographique protégée) : Beaufort, Abondance, Reblochon, Tomme des Bauges, Chevrotin, Tomme de Savoie,



La première matinée a été l'occasion d'aller sur le terrain à la rencontre des paysans dans leur ferme

Emmenthal de Savoie, etc. Ces appellations ont permis : de maintenir des exploitations laitières en zones difficiles via un prix du lait rémunérateur ; de créer des emplois locaux (ateliers de transformation collective, ateliers de transformation fermière) ; de préserver la biodiversité (maintien des prairies permanentes, des races laitières). La production non délocalisable, eu égard au cahier des charges, constitue une richesse pour le territoire.

Dès lors serait-il intéressant, pour valoriser les produits, de les estampiller « montagne » ? Pour les participants, le mot montagne sonne creux. Ils estiment plus constructif de raisonner en termes de produit fermier, associé au terme montagne de... De même, ils préfèrent la notion de cahier de ressources plutôt que cahier des charges. Reste à construire un cadre réglementaire et des normes adaptées. Cela passe par une démarche de co-construction par les paysans et l'administration. De plus les normes édictées doivent : valoriser et protéger les savoir-faire fermiers des territoires isolés ; concourir à préserver, voire créer, des outils collectifs pour lutter contre l'isolement. Sur ce dernier point, tous les témoignages convergent : qu'il s'agisse du lait, de la viande, ou de la laine, objet de tout un travail pour redynamiser la filière, notamment en Ariège, où elle est quasiment à l'abandon.

PAC ET AGRICULTURE DE MONTAGNE

Le colloque a été l'occasion de rappeler que la nouvelle PAC, en l'état actuel, fragilise l'agriculture et plus largement les territoires de montagne.

Les DPB estives, à la fois, figent l'usage de ces espaces pastoraux et sapent leur assise, fondée sur la gestion collective, en rapatriant les DPB sur les exploitations individuelles. Pour contrer ces dérives, il faudrait : attribuer des « DPB spécifique estives collectives » au niveau des montagnes d'Europe pour éviter la fuite des aides vers les exploitations et les territoires de plaine ; créer une réserve de surfaces admissibles et activables lors des « mouvements » d'éleveurs.

Pour l'Union Européenne, seules comptent les surfaces herbagères. Elle méconnaît le rôle et l'importance – en tant que ressource fourragère – des surfaces pastorales. D'où la proratisation adoptée par la France, pour permettre à ces surfaces de bénéficier des aides PAC. Ce système signifie une baisse des aides pour les petites fermes et risque de les pénaliser lourdement en cas de divergence entre les prorata déclarés et ceux estimés lors des contrôles. D'où la nécessité de faire reconnaître deux systèmes : pastoral et herbage.

L'ICHN, essentielle, perd de son sens dès lors qu'elle est attribuée sans limitation d'âge et n'est pas assortie de l'obligation d'avoir son siège d'exploitation en montagne. Parmi les revendications émises : revoir les clauses ci-dessus, permettre aux productions autres que l'élevage d'émarger à l'ICHN ; favoriser les petites surfaces en attribuant 500 € pour les 10 premiers ha, plutôt que 70 € pour les premiers 75 ha.

Marie-Claire Haguët



Chacun des ateliers a attiré une cinquantaine de personnes de tous bords.

AGRICULTURE DE MONTAGNE, ATTENTION FRAGILE !

« Les zones de montagne ne sont pas les mieux armées pour fournir en masse des produits agricoles alimentaires standardisés, du fait des contraintes structurelles auxquelles elles doivent faire face. En revanche, elles bénéficient d'une capacité forte à fournir des produits différenciés et de qualité qui répondent aux attentes des consommateurs », peut-on lire dans rapport Acte II de la loi montagne. Ce qui fera dire à Annie Sic, secrétaire nationale de la Conf', lors de sa conclusion du colloque : « A la confédération paysanne, nous pensons tant mieux si ce territoire n'est pas armé pour fournir des produits alimentaires standardisés. Tant mieux si l'industrialisation de l'agriculture n'arrive pas jusque dans nos montagnes, c'est ce qui fait que l'agriculture paysanne que nous défendons est majoritaire dans ces territoires. Mais nous pensons aussi que l'agriculture industrielle peut détruire l'agriculture de montagne et les petites fermes ».

Reconnaissance d'une spécificité territoriale montagne, d'un côté, fragilité liée au rouleau compresseur qu'est l'agriculture industrielle, de l'autre. C'est dans ce contexte que les participants au colloque ont planché, pour qu'émergent des pistes d'action pour consolider l'agriculture de montagne.

Marie-Claire Haguët

SUITE DU FEUILLETON !

3EME EPISODE DE LA SERIE VISITES RAPIDES PAC DEBUT JANVIER ?

ATTENTATS, ETAT D'URGENCE ET PRIVATION DE LIBERTES

Avec ces derniers attentats parisiens, l'année 2015 se termine aussi mal qu'elle a commencé : dans le sang, l'horreur et la peur. Il est évident qu'il fallait réagir fermement face à ce que le gouvernement appelle « la gravité de la menace terroriste ». Mais, nous ne pouvons accepter qu'au nom de la « sécurité nationale », la première décision prise sous l'état d'urgence bafoue un des fondements mêmes de la démocratie : la liberté de s'exprimer librement au travers de manifestations « revendicatives » (les autres manifestations, sportives ou commerciales, restent bien entendu autorisées) ! Nous sommes solidaires de celles et ceux qui, en Ariège et partout en France, sont assignés à résidence (sanction affligée sans instruction, sans jugement, sans aucune preuve et surtout sans appel), arrêtés, perquisitionnés, licenciés, depuis le début de cet état d'urgence ! C'est d'autant plus scandaleux que c'est précisément en marge de la conférence internationale sur le climat (la fameuse COP21) que paysan.es et citoyen.nes doivent s'unir pour défendre un modèle agricole paysan et crier d'une même voix "Changeons le système, pas le climat" !

Ce n'est pas via le contrôle, la répression et la peur qu'on nous fera taire. Ne nous soumettons pas à la répression, continuons à revendiquer haut et fort nos droits !

David Eychenne

Pas besoin de résumer les épisodes précédents, la logique est la même, grands cafouillages de l'administration, un ministre qui nous dit au colloque à Ax-les-Thermes que la Commission Européenne ne versera les aides que si les surfaces « difficiles » sont l'objet de visites rapides... et que celles-ci doivent absolument être réalisées entre début janvier et fin février 2016 !

Les éleveurs, sur des surfaces « peu productives », seront contrôlés par un « visiteur » de l'ASP si le prorata qu'ils ont déclaré ne correspond pas aux photos aériennes. Si l'écart de surface constaté par le contrôleur dépasse 3%, une pénalité sera appliquée jusqu'à un retrait complet des aides PAC. Les petites fermes seront les premières touchées. Comme si la crise de l'élevage, la sécheresse et la complexité des déclarations PAC* ne suffisaient pas, de nombreux paysans de bonne foi vont être pénalisés ! Ces sanctions seraient vécues comme une double peine après la perte de surface liée à la mise en place du prorata.

Les déclarations PAC ont été très compliquées, changeant tous les quatre matins et sans appui particulier. On reproche aux surfaces de landes, parcours, bois pâturés, etc. de ne pas être assez productives, on invente une usine à gaz pour les déclarer ! Et maintenant, on met en place des visites rapides coercitives qui viendront pénaliser les paysan-ne-s !

Les territoires discriminés, comme l'Ariège piémont et montagne, cumulent les handicaps : fortes pentes, embroussaillage et conditions climatiques difficiles. Cette politique va faire disparaître les derniers paysans de

ces espaces et ainsi créer toujours plus de disparités.

La Confédération paysanne a dénoncé à maintes reprises cette politique de sanction et a mené une action nationale le 1er décembre. En Ariège nous avons été reçus par la Directrice de cabinet de la préfète et la DDT, qui transmettront... Nous leur avons demandé :

La réalisation de visites pédagogiques / de calage chez TOUS les paysans en anomalies pour sécuriser leur déclaration

Les visites doivent être NON pénalisantes ! Elles ont pour but de caler le dispositif. Les paysans sont d'accord pour réviser leur prorata en cas d'erreur, sans avoir de pénalité.

La reconnaissance de la valeur alimentaire de nos surfaces !

L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, pour tous les paysans, dans le cadre de sa mission de service public.

A la veille de ces visites nous recommandons aux paysans :

- de communiquer la date de la visite rapide sur sa ferme pour se faire accompagner par un autre paysan s'il le souhaite ;
- de ne pas signer les documents du contrôleur, car cela permettra plus facilement de contester les conclusions si nécessaire ;
- et, si besoin, de revoir encore sa déclaration (ceci est possible jusqu'à la visite rapide).

Soyez vigilants, suite au prochain épisode !!

Laurence Marandola

AGRICULTURE PAYSANNE EN DANGER : L'AGROBUSINESS AUX PORTES DE L'ARIEGE

Après avoir porté, il y a quelques années, le projet avorté d'aérodrome/résidence de loisirs à Fabas, l'EARL AGRICOUS remet cela à Tourtouse avec un nouveau plan d'agrobusiness : une grosse stabulation de 3700 m² destinée notamment à l'engraissement bovin.

Race locale, engraissement en Ariège, abattage à Saint Girons, découpe et vente régionale : on dirait le programme de la Confédération paysanne ! La relocalisation est une solution à la crise de l'élevage bovin en Ariège.

Oui mais quelle relocalisation ? Un engraissement hors sol avec 100 % de l'alimentation achetée ? Un gérant PDG de 4 supermarchés dans la vallée de la Garonne et d'une salle de découpe à Cazères ? Une stabulation construite sur une rivière souterraine, s'affranchissant des réglementations alors que nombre d'entre nous essayons tant bien que mal de les respecter ?

Voilà le projet qui se cache derrière l'EARL AGRICOUS. Aujourd'hui, les grandes surfaces possèdent la mainmise sur la distribution, ne leur donnons pas aussi la maîtrise de la production agricole demain. Les paysans existent encore dans le Couserans, ne nous laissons pas remplacer par des magnats de l'agrobusiness verdissant leurs rayons de supermarchés à coups de milliers d'euros.

Alors oui, il faut que l'engraissement bovin se développe en Ariège. Mais battons-nous pour des ateliers d'engraissement paysans, à la ferme et à taille humaine renforçant le rôle d'un abattoir fort et indépendant face à la grande distribution. Cet engraissement apporterait de la plus-value à de nombreuses fermes qui aujourd'hui vendent leurs bovins maigres à la coopérative. Un engraissement qui ferait fonctionner l'abattoir de Saint-Girons dans un rapport de force sain et efficace. Cela amènerait de la valeur ajoutée,

MAUVAIS JOUEURS !

Une autorisation d'exploiter concernant un des proches des représentants de la FDSEA et des JA qui n'est pas respectée sur le terrain (par le ou les propriétaires) et les voilà qui claquent la porte de la CDOA ! Geste fort louable, mais c'est vite oublier que c'est malheureusement la pratique courante dans notre département, que la Conf' dénonce depuis des années...mais il n'est jamais trop tard pour s'indigner !

David Eychenne

de l'emploi, et surtout faciliterait l'installation de nouveaux paysans et la transmission des fermes alentour qui risquent, si ce projet se réalise tel qu'il est prévu, de se faire phagocyter par ces spéculateurs. Un autre développement agricole est possible en Couserans. Il se fera par et avec les paysans. Ne laissons pas la grande distribution prendre le contrôle de nos métiers ! Joignez-vous à nous pour lutter contre ce projet !

Matthieu Chattenet

VICTOIRE PROVISoire CONTRE L'IMPLANTATION DU LIDL A ST LIZIER !

Souvenez-vous, nous en parlions déjà dans le dernier Regain, la Conf'09 s'est positionnée contre le projet d'implantation d'un Lidl sur 1400 m² de surface de vente à St Lizier en faisant part aux membres votants de la CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) de son opposition. Plusieurs autres organisations agricoles telles que l'AADEB, la FDSEA St Girons, la SCIC de l'abattoir de St Girons, mais aussi les entreprises Fort Basile et Cazaux, ont manifesté leur désaccord. Le Conseil Départemental et la Communauté de Communes de St Girons ont suivi notre position. Et c'est gagné : avis négatif de la CDAC !

Cette implantation présentait à nos yeux plusieurs aspects négatifs :

- Dictat des centrales d'achat que nos entreprises subissent chaque jour, et encore plus pour ce type de magasins hard discount qui n'achète aucun produit local ;
- Friche industrielle avec la fermeture du magasin existant à St Girons sur près de 750 m² de surface commerciale ;

Il existe déjà trop de magasins de ce type sur cette zone ;

Le passage en CNAC (Commission nationale d'aménagement commercial) est la prochaine étape si Lidl fait appel. Dominique Massat (Députée de l'Ariège) s'engage à demander au président de la CNAC de suivre la position départementale. Mais Lidl peut aussi proposer un projet en dessous de 1000 m² et dans ce cas, plus besoin de commission et une autorisation d'agrandissement est alors très facile à obtenir les années suivantes ! Après tout, nous avons vu ça avec le Aldi de St Girons...

La victoire est belle mais courte, des voix sont aussi favorables au projet. La commune de St Lizier respectera-t-elle le vote de la CDAC en CNAC ? On sait bien que chaque euro d'impôts locaux compte dans le budget d'une commune...

Pour l'heure, les éleveurs privilégieront les distributeurs qui commercialisent la viande locale. Des projets sont en cours et verront le jour très prochainement.

Christophe Gouazé

HOLD UP DES AIDES BIOS EN MIDI-PYRENEES

La Confédération Paysanne a appelé à un rassemblement lors de la Commission permanente du Conseil Régional le 15 octobre dernier, avec distribution de tracts et prise de rendez-vous avec les élus de la Commission agricole.

LE PREMIER ENJEU :

Sauver les aides au maintien à l'agriculture biologique pour tous les paysans. En effet, les nouvelles orientations du Conseil Régional vont essentiellement au développement du secteur céréalier bio : l'aide au maintien est maintenant limitée à cinq ans et attribuée dans la continuité de l'aide à la conversion ; elle exclut donc les paysans bio historiques.



Une partie des manifestants sous les fenêtres de l'hémicycle au cours de la session de la commission permanente

meilleure répartition entre paysans ne correspond pas à l'idée de développement de la filière pour le Conseil Régional. C'est pourtant ce qu'a fait la Région Aquitaine.

Enfin, cerise sur le gâteau, introduire l'aide au maintien dans le premier pilier de la PAC ou comment botter en touche.

Soutenir l'agriculture biologique c'est

LE SECOND ENJEU :

A cause du non plafonnement du maintien et de la conversion, ces aides risquent d'être accaparées par des agriculteurs avertis et certaines grosses exploitations pourront toucher le gros lot (300€/ ha de conversion sur 5 ans suivie de 5 ans de maintien), créant ainsi une forte distorsion de concurrence entre anciens et nouveaux, le tout dans une

enveloppe budgétaire contrainte.

La délégation Confédération Paysanne composée d'un représentant de chaque département est ressortie dépitée du rendez-vous.

L'abandon du maintien dans la durée excluant les paysans historiques ne semble pas poser de problème aux élus, le plafonnement des aides pour une

accompagner de manière équitable tous les paysans vers plus de cohérence économique, sociale, environnementale. C'est pour cela que la Confédération paysanne regrette que les mesures prises par le Conseil Régional soient injustes et mettent en péril une grande partie de l'agriculture biologique régionale.

Eric SENEGAS,
Saysan Conf' 81

BULLETIN D'ADHESION A LA CONFEDERATION PAYSANNE DE L'ARIEGE ET ABONNEMENT AU REGAIN

- Cotisation annuelle : 40 €
- Cotisation annuelle + abonnement au journal Le Regain : 46 €
- Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal Le Regain: prix libre (> 46 €)
- Uniquement abonnement annuel au journal Le Regain : 9 €

(Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège à renvoyer au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix)

Nom, Prénom :

Adresse :

Email : Tel :

Productions :

